Première Année
Semestre 1 - Semestre 2

Génie Biologique Montpellier

Parcours :
Biologie Médicale et Biotechnologie (BMB)
Sciences de l'Aliment et Biotechnologie (SAB)
Diététique et Nutrition (DN)

Informations Générales
2026 - 2027

I.U.T MONTPELLIER - SETE

UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER

Organisation du Département Génie Biologique

Cheffes de département

Mary ARNOULD, cheffe de département
Virginie VIVES-MULLER, cheffe adjointe

Secrétariat

Sandra TESSIER & Baptiste LAINE
Bureau E012 - Tel : 04.99.58.50.83
iutms-gb@umontpellier.fr

Directeur des études BUT1

Philippe DA COSTA, philippe.da-costa@umontpellier.fr, **bureau E107**

Responsables BUT2 & BUT3

BMB : Virginie VIVES, virginie.vives-muller@umontpellier.fr, **Dir. Etudes BUT2**, bureau E123
Mary ARNOULD, mary.arnould@umontpellier.fr, **Dir. Etudes BUT3**, bureau E123
Lauriane ULMANN, lauriane.ulmann@umontpellier.fr, **Resp. Stages,** bureau E125
Virginie VIVES, virginie.vives-muller@umontpellier.fr, **Resp. Alternance**, bureau E123

DN : Pascal SEYER, Dominique HOAREAU & Charlotte PETITJEAN,
pascal.seyer@umontpellier.fr, dominique.hoareau@umontpellier.fr & charlotte.petitjean@umontpellier.fr,
Dir. Etudes BUT2, bureaux E015, E102 & E204
Caroline BABOT & Christophe BLANC, caroline.babot@umontpellier.fr & christophe.blanc1@umontpellier.fr,
Dir. Etudes BUT3 & LP NAH, bureaux E015
Aude LESCURE, aude.lescure@umontpellier.fr, **Resp. Stages**, bureaux E203 & E204
Christophe BLANC, christophe.blanc1@umontpellier.fr, **Resp. Alternance**, bureaux E015

SAB : Lucile CHATELLARD, lucile.chatellard@umontpellier.fr, **Dir. Etudes BUT2**, bureau E003
Fanny COFFIGNIEZ, fanny.coffigniez@umontpellier.fr, **Dir. Etudes BUT3**, bureau E003
Emmanuelle GASTALDI, emmanuelle.gastaldi@umontpellier.fr, **Resp. Stages & Alternance**, bureau E003

Enseignants (par ordre alphabétique)

Mathématiques Dominique HOAREAU **Outils Informatiques** Dominique HOAREAU	**Physique** Christelle BRIMONT Florence DESPETIS Fanny CHANDESRIS Luca VARANI	**Chimie** Christophe BLANC Lucile CHATELLARD Philippe DA COSTA Nadia LAKHCHAF
Anglais Cathy GOUCHAULT **Expression Communication & PPP** Nathalie MAGNIN Valérie FABRE	**Biologie Cellulaire** Thérèse MAERTEN-COMMES Mireille GALLONI Mohamed LAABIR Aude LESCURE Pascal SEYER	**Biochimie** Mary ARNOULD Christophe BLANC Séverine BOULON Aude LESCURE Emmanuel VIGNAL
Microbiologie et Immunologie Fabrice GAUBIAC Karine LAMBOU Aude LESCURE Charlotte PETITJEAN	**Physiologie animale** Séverine BOULON Mohamed LAABIR Caroline BABOT Aude LESCURE Charlotte PETITJEAN	**Physiologie végétale** Mohamed LAABIR Karine LAMBOU
Parcours BMB Mary ARNOULD Christophe BLANC Séverine BOULON Anthony BOURREUX Didier CABRILLAC Guillaume CHARRIERE Mireille GALLONI Thérèse MAERTEN-COMMES Pascal SEYER Lauriane ULMANN Emmanuel VIGNAL Virginie VIVES-MULLER	**Parcours SAB** Hélène ANGELLIER-COUSSY Lucile CHATELLARD Fanny COFFIGNIEZ Emmanuelle GASTALDI Fabrice GAUBIAC Valérie GUILLARD Nadia LAKHCHAF Karine LAMBOU	**Parcours DN** Caroline BABOT Christophe BLANC Emmanuelle GASTALDI Karine LAMBOU Aude LESCURE Charlotte PETITJEAN Pascal SEYER

Personnels Techniques & Secrétaires

Juliette BUSQUET, Elisa DAVY, Julie FAYARD, Laura GUEE, Marius ROBERT
Secrétaires : Baptiste LAINE, Sandra TESSIER

Coordonnées des Enseignants

Prénom NOM	Mail	Téléphone professionnel	Bureau à l'IUT Labo de recherche
Mary ARNOULD ***Cheffe de département*** ***Directrice des Etudes BUT3 BMB***	mary.arnould@umontpellier.fr	IUT 04.99.58.50.96	IUT E123 IRIM UMR 9004
Caroline BABOT ***Directrice des Etudes BUT3 DN*** ***Co-Directrice des Etudes LP NAH***	caroline.babot@umontpellier.fr	IRD 04 67 41 62 36	IUT E015 IRD UMR QUALISUD
Christophe BLANC ***Co-Directeur des Etudes LP NAH*** ***Responsable Alternance DN***	christophe.blanc1@umontpellier.fr	IUT 04.99.58.50.81	IUT E015
Séverine BOULON	severine.boulon@umontpellier.fr	IUT 04.99.58.50.96	IUT E123 / IGH
Anthony BOUREUX	anthony.boureux@umontpellier.fr	IRBM 04.67.33.04.17	IUT E123 / IRBM Bio2M
Didier CABRILLAC	didier.cabrillac@umontpellier.fr	IUT 04.99.58.50.93	IUT E204
Guillaume CHARRIERE	guillaume.charriere@umontpellier.fr	IUT 04.99.58.50.93 UM 04.67.14.36.87	IUT E203 UMR IHPE Bat 24
Lucile CHATELLARD ***Directrice des Etudes BUT2 SAB***	lucile.chatellard@umontpellier.fr		IUT E003 UMR 1208 IATE
Fanny COFFIGNIEZ ***Directrice des Etudes BUT3 SAB***	fanny.coffigniez@umontpellier.fr		IUT E003 UMR 1208 IATE
Thérèse COMMES-MAERTEN	therese.maerten@umontpellier.fr	IRBM 04.67.33.04.17	IUT E123 / IRBM Bio2M
Hélène ANGELLIER-COUSSY	helene.coussy@umontpellier.fr	UM 04.67.14.33.62	IUT E003 / UMR 1208 IATE
Philippe DA COSTA ***Directeur des Etudes 1ère année***	philippe.da-costa@umontpellier.fr	IUT 04.99.58.50.86	IUT E107 IEM UMR 5635
Valérie FABRE	valerie.fabre@umontpellier.fr		IUT E219
Mireille GALLONI	mireille.galloni@umontpellier.fr	IRMB 04.67.33 .04.17	IUT E123 / IRMB
Emmanuelle GASTALDI ***Responsable Stages & Alternance SAB***	emmanuelle.gastaldi@umontpellier.fr	UM 04.67.14.42.07	IUT E003 UMR 1208 IATE
Fabrice GAUBIAC	fabrice.gaubiac@umontpellier.fr	IUT 04.99.58.50.93	IUT E204
Cathy GOUCHAULT	catherine.gouchault@umontpellier.fr	IUT 04.99.58.50.90	Bât A (1er ét, Langues)
Valérie GUILLARD	valerie.guillard@umontpellier.fr	UM 04.67.14.33.62	IUT E003 / UMR 1208 IATE
Dominique HOAREAU ***Resp. Planning BUT2 DN***	dominique.hoareau@umontpellier.fr	IUT 04.99.58.50.89	IUT E102
Mohamed LAABIR ***Responsable Relations Internationales***	mohamed.laabir@umontpellier.fr	UM 04.67.14.47.66	IUT E221 / UMR 5119
Nadia LAKHCHAF	nadia.lakhchaf@umontpellier.fr	IUT 04.99.58.50.86	IUT E107
Karine LAMBOU	karine.lambou@umontpellier.fr	IUT 04.99.58.50.93	IUT E204 / UMR PHIM
Aude LESCURE ***Responsable Stages DN***	aude.lescure@umontpellier.fr	IUT 04.99.58.50.93	IUT E204
Charlotte PETITJEAN ***Co-Directrice des Etudes BUT2 DN***	charlotte.petitjean@umontpellier.fr	IUT 04.99.58.50.93	IUT E204
Pascal SEYER ***Co-Directeur des Etudes BUT2 DN***	pascal.seyer@umontpellier.fr	IURC 04.11.75.98.93	IUT E015 /PhyMedExp
Lauriane ULMANN ***Responsable Stages BUT BMB***	lauriane.ulmann@umontpellier.fr	IGF 04.34.35.92.85	IUT E125 / IGF
Virginie VIVES-MULLER ***Cheffe de département adjointe*** ***Directrice des Etudes BUT2 BMB*** ***Responsable Alternance BMB***	virginie.vives-muller@umontpellier.fr	CRBM 04.34.35.95.07	IUT E123 / CRBM
Emmanuel VIGNAL	emmanuel.vignal@umontpellier.fr	IHPE 04 67 14 46 25	IUT E009 / UMR IHPE Bat24

Coordonnées des Enseignants Vacataires

Prénom NOM	Mail	Enseignements
Christelle BRIMONT	christelle.brimont@umontpellier.fr	Optique (TD, TP)
Fanny Chandesris	fanny.chandesris@umontpellier.fr	Physique
Florence DESPETIS	florence.despetis@umontpellier.fr	Optique (TD, TP)
Catherine DESRUMAUX-PIAZZA	catherine.desrumaux-piazza@umontpellier.fr	Expérimentation Animale
Kitty DUPONT	kittou@aol.com	GEMRCN (Pré-option DIET)
Sophie GRANIER	ricardso@hotmail.com	Qualité et Sécurité des aliments
Jean-François GUICHOU	guichou@cbs.cnrs.fr	Biochimie structurale S1
Thomas GUIGNARD	thomas.guignard1@umontpellier.fr	TP Biologie moléculaire
Monia LAZRAK	monia.lazrak@gmail.com	TD/TP Physiologie Animale
Nathalie MAGNIN	nathalie.magnin@umontpellier.fr	Communication & PPP S1
Peggy MERIDA	peggy.merida@umontpellier.fr	TP Culture Cellulaire
Anne MOREL	anne.morel@crbm.cnrs.fr	TP Biochimie médicale (BCS BMB)
Alexandra OTEIZA	alexandra.oteiza@umontpellier.fr	Microbiologie
Emma PIGNERES	emma.pigneres@umontpellier.fr	Biochimie appliquée aux aliments
Luca VARANI	luca.varani@umontpellier.fr	Physique

Coordonnées des Personnels Techniques & Secrétaires

Prénom NOM	Bureau Téléphone	Mail	Fonction
Sandra TESSIER	E012 04 99 58 50 83	iutms-gb@umontpellier.fr	Budget, **scolarité BUT1**, BUT2, BUT3 FI
Baptiste LAINE			Stages, Scolarité BUT3, BUT2 (FA), ...
Juliette BUSQUET	E107 04 99 58 50 95	iutms-gb-techniciens@umontpellier.fr	Préparation des TP
Julie FAYARD Responsable Animalerie Assistante de Prévention			
Elaé GAUBERT			
Bertrand COVA	E203 04 99 58 50 92		
Elisa DAVY			
Laura GUEE Assistante de Prévention			
Marius ROBERT			

Coordonnées du Bureau Des Etudiants (BDE)

corpoiutbio@gmail.com

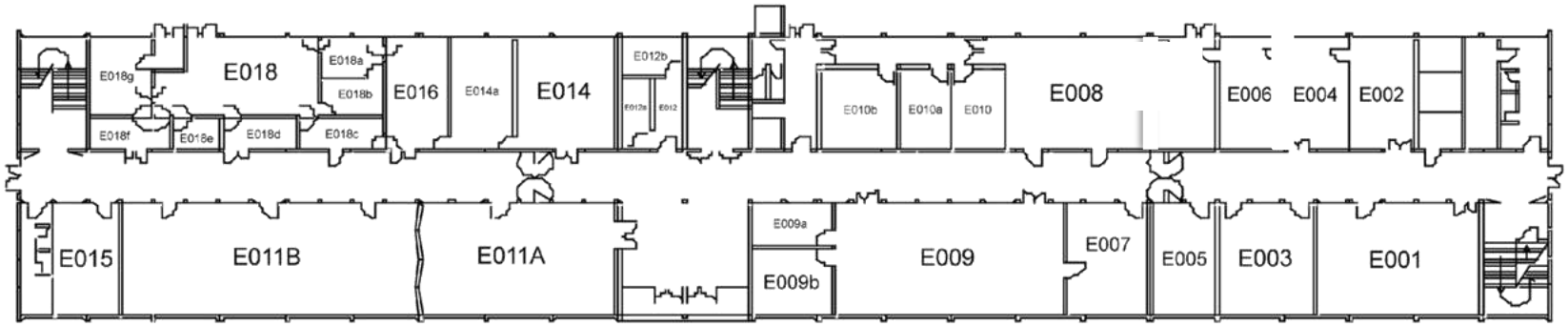
Prénom NOM	Mail	Fonction	Parcours
Eva BURGOT	eva.burgot@etu.umontpellier.fr	Présidente	BMB
Ema DERMONT	ema.dermont@etu.umontpellier.fr	Vice-Présidente	SAB
Loanne GRONDIN	loanne.grondin@etu.umontpellier.fr	Trésorière	DN
Sacha DENAT	sacha.denat@etu.umontpellier.fr	Secrétaire	BMB
Lucas BRIE GIRARD	lucas.brie-girard@etu.umontpellier.fr	Communication	SAB
Léa GUICHEBAROU-PUYOO	lea-claude.guichebarou-puyoo@etu.umontpellier.fr	Soirées	DN
Charles RIGAULT	charles.rigault@etu.umontpellier.fr		BMB

Plans du Bâtiment E : Génie Biologique

Batiment E

Département Génie Biologique

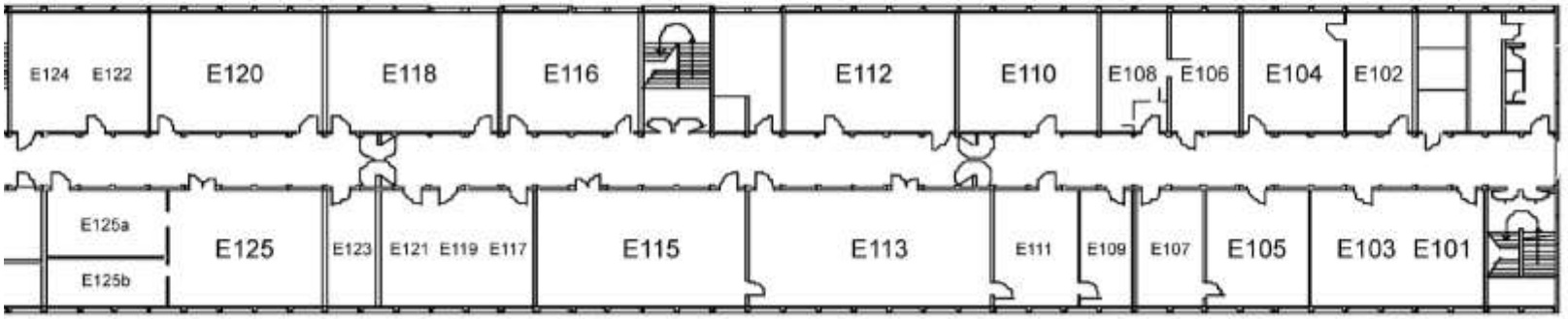
Rez-de-Chaussée



E001	Salle de TD
E002	TP Chimie Alimentaire 4
E003	***Bureau Enseignants chercheurs parcours SAB***
E004	TP Chimie Alimentaire 3
E005	***Pièce Préparation TP chimie - biochimie***
E006	TP Chimie Alimentaire 2
E007	**Salle de pause Étudiants**
E008	TP Chimie Alimentaire 1

E009	TP Biochimie BMB
E009b	***Bureau enseignants chercheurs parcours BMB***
E011 A et B	Salles de TD et Examen
E014	Salle de TD
E012	***Secrétariat (S. Tessier, B. Lainé)***
E014a	TP Analyse Sensorielle
E015	***Bureau C. Blanc / enseignants chercheurs parcours DN***
E016	Conditionnement et emballage U3PCA
E018	U3PCA

Batiment E
Département Génie Biologique
1er Etage



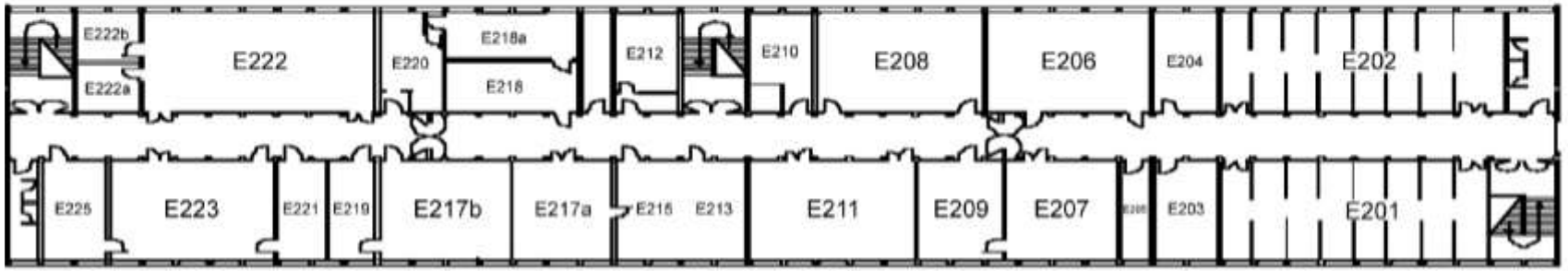
	Réserve matériel
E102	***Bureau D. Hoareau /***
E103	Salle informatique (Cours)
E104	Salle Informatique Libre Service
E105	TP Physiques
E106/108	TP Culture Cellulaire
E107	***Bureau P. Da Costa / N. Lakhchaf / J. Busquet /J. Fayard***
E109	Réserve Matériel
E110	TP Biologie Moléculaire
E111	***Pièce Préparation TP***

E112	TP Immunologie/Hématologie
E113	TP Chimie
E114	**Salle de réunion équipe technique**
E115	TP Biochimie
E117	Salle de TD
E118	Salle de TD
E120	Salle de TD
E123	***Bureau Enseignants chercheurs parcours BMB***
E122/124	Salle de TD
E125	TP Pharmacologie/Cosmétologie

Batiment E

Département Génie Biologique

2eme Etage



E201	TP Microbiologie SAB
E202	TP Microbiologie BMB
E203	***Bureau B. Cova / E. Davy/ L. Guee, / M. Robert***
E204	***Bureau D. Cabrillac / F. Gaubiac / A. Lescure C. Petitjean***
E205	Réserve Matériel
E206	TP Microbiologie 1A
E207	TP Microbiologie 1A
E208	Réserve Matériel
E209/E211	***Pièce Préparation TP Microbiologie***

E213	Salle de TD
E217b	Salle TP/TD Expression/Communication
E218a	***Bureau du BDE***
E219	***Bureau V. Fabre***
E220	***Pièce Préparation TP***
E221	Salle Sybr Safe (migration gels)
E222	TP Physiologie / Histologie
E223	TP Biologie moléculaire
E225	TP Biologie moléculaire

Présentation générale du B.U.T. Génie Biologique Montpellier

Le bachelor universitaire de technologie Génie Biologique (B.U.T. GB) prépare en 3 ans après le bac au métier de technicien supérieur ou d'assistant ingénieur. Ce diplôme développe une filière technologique menant au grade de licence (180 ECTS), reconnu au niveau national et au niveau européen. Cette formation est conçue pour une insertion professionnelle immédiate et permet également des poursuites d'étude.

Le technicien supérieur, assistant ingénieur en génie biologique peut réaliser et analyser des expériences dans le domaine du vivant, rechercher, analyser et présenter des données, faire des propositions en réponse à une problématique biologique.

Le BUT Génie Biologique se décline en 5 parcours qui se positionnent sur des filières d'emploi très différentes : Agronomie ; Biologie médicale et biotechnologies ; Diététique et nutrition ; Sciences de l'aliment et biotechnologies ; Sciences de l'environnement et écotechnologies.

Cette formation se construit progressivement sur les trois années par l'acquisition de compétences basées sur des pédagogies variées (mise en situation professionnelle, stages, projets, sorties terrain, visites…). Sur un socle de compétences communes aux 5 parcours, le BUT GB permet aussi le développement de compétences spécifiques à chaque parcours. Le programme national est modulé localement pour prendre en compte l'environnement territorial et le tissu économique.

	BMB **Biologie Médicale et Biotechnologie**	**SAB** **Science de l'Aliment et Biotechnologie**	**DN** **Diététique et Nutrition**
Organisation	6 semestres (3 ans), 2000h d'enseignement, 26 semaines de stage, 20% cours, 40% travaux dirigés, 40% travaux pratiques. BCC : Blocs de Compétences Communes BCS : Blocs de Compétences Spécifiques		
BCC	BCC1 : Réaliser des analyses dans les domaines de la biologie BCC2 : Expérimenter dans le génie biologique		
BCS3	Mener des études à l'échelle de l'organisme et de la cellule	Animer le management de la qualité, de l'hygiène, de la sécurité en industries alimentaires et biotechnologiques	Conduire une démarche de soin diététique
BCS4	Réaliser des examens de biologie médicale	Organiser la production des aliments et des biomolécules	Concevoir une alimentaire adaptée saine et durable
BCS5	Mettre en œuvre des techniques d'ingénierie moléculaire en biologie de la santé	Innover en science de l'aliment et biotechnologie	Eduquer dans les champs de la nutrition et de l'alimentation
Stages (semaines)	**24-26 semaines en 3 ans** Stage découverte (BUT1) 8-10 (BUT2) 12-16 (BUT3)	**24-26 semaines en 3 ans** 8-12 (BUT2) 12-16 (BUT3)	**26-30 semaines en 3 ans** 2 (BUT1) 12 (BUT2) 12-16 (BUT3)
Débouchés	• Laboratoires : plateformes d'analyses médicales, de recherche fondamentale, de recherche & développement, pharmaceutique ou cosmétique ou de biotechnologies • Contrôle qualité (laboratoires vétérinaires…)	• Laboratoire Contrôle qualité, Recherche et développement. • Production en industries agro-alimentaires et biotechnologiques (pharmaceutiques, cosmétiques …)	Le Diététicien exerce en : • Mairies • Cliniques, hôpitaux • Industrie agro-alimentaire • Centre sportif • Thalassothérapie • Service de restauration collective • Entreprise d'Hospitalisation À Domicile (HAD) • en tant qu'auto-entrepreneur ou libéral
Poursuites d'études actuelles après le DUT	Licences professionnelles, licences générales, écoles d'ingenieurs, concours agro/véto…	Licences professionnelles, licences générales, écoles d'ingenieurs, concours agro/véto…	Licences professionnelles, licences générales, écoles d'ingenieurs, autres formations (kinésithérapeute, ostéopathe…)

Les compétences et les composantes essentielles des différents parcours du BUT GB Montpellier

Parcours Biologie Médicale et Biotechnologie (BMB)

- Les compétences et les composantes essentielles BMB



Une ***compétence*** est un « ***savoir-agir complexe***, prenant appui sur la mobilisation et la combinaison efficaces d'une variété de ressources à l'intérieur d'une famille de situations » (Tardif, 2006). Les ressources désignent ici les savoirs, savoir-faire et savoir-être dont dispose un individu et qui lui permettent de mettre en œuvre la compétence.

- Les niveaux de développement des compétences BMB

Analyser	Experimenter	Mener	Réaliser	Mettre en œuvre
Niveau 1 Réaliser des analyses	Niveau 1 Observer la variation d'un phénomène biologique	Niveau 1 Mener des études dans un contexte de fonctionnement cellulaire et physiologique normal	Niveau 1 Mettre en oeuvre les examens les plus courants en laboratoire de biologie médical	
Niveau 2 Réaliser des analyses avancées	Niveau 2 Expérimenter pour comprendre une problématique scientifique	Niveau 2 Explorer les dysfonctionnements cellulaires, mesurer les effets de molécules toxiques et l'efficacité de thérapies	Niveau 2 Mettre en œuvre des techniques permettant le diagnostic de pathologies et le suivi de l'efficacité d'un traitement	Niveau 1 Analyser et manipuler les génomes pour les exploiter
	Niveau 3 Mener une démarche scientifique intégrative	Niveau 3 Évaluer l'efficacité de nouvelles approches thérapeutiques en utilisant des approches alternatives	Niveau 3 Mettre en oeuvre des méthodes avancées de diagnostic et s'intégrer au fonctionnement d'un laboratoire en milieu médical	Niveau 2 Utiliser des méthodes et des outils avancés en ingénierie moléculaire et bioproduction

Parcours Sciences de l'Aliment et Biotechnologie (SAB)

- Les compétences et les composantes essentielles SAB



Une ***compétence*** est un « ***savoir-agir complexe***, prenant appui sur la mobilisation et la combinaison efficaces d'une variété de ressources à l'intérieur d'une famille de situations » (Tardif, 2006). Les ressources désignent ici les savoirs, savoir-faire et savoir-être dont dispose un individu et qui lui permettent de mettre en œuvre la compétence.

- Les niveaux de développement des compétences SAB

Analyser	Experimenter	Animer	Produire	Innover
Niveau 1 Réaliser des analyses	Niveau 1 Observer la variation d'un phénomène biologique	Niveau 1 Mettre en oeuvre la réglementation pour assurer la sécurité des aliments et des bioproduits	Niveau 1 Appréhender l'environnement de production	
Niveau 2 Réaliser des analyses avancées	Niveau 2 Expérimenter pour comprendre une problématique scientifique	Niveau 2 Assurer la qualité dans un contexte de production alimentaire ou de bioproduction	Niveau 2 Produire des aliments et des biomolécules	Niveau 1 Participer à un projet d'innovation alimentaire ou biotechnologique
	Niveau 3 Mener une démarche scientifique intégrative	Niveau 3 Adapter les démarches QHSE dans un contexte alimentaire ou biotechnologique	Niveau 3 Piloter la production dans un environnement d'industries alimentaires et de bioproduits	Niveau 2 Participer au développement d'un projet d'innovation alimentaire ou biotechnologique

Parcours Diététique et Nutrition (DN)

- Les compétences et les composantes essentielles DN



Une ***compétence*** est un « ***savoir-agir complexe***, prenant appui sur la mobilisation et la combinaison efficaces d'une variété de ressources à l'intérieur d'une famille de situations » (Tardif, 2006). Les ressources désignent ici les savoirs, savoir-faire et savoir-être dont dispose un individu et qui lui permettent de mettre en œuvre la compétence.

- Les niveaux de développement des compétences DN

Analyser	Experimenter	Soigner	Nourrir	Eduquer
Niveau 1 Réaliser des analyses	Niveau 1 Observer la variation d'un phénomène biologique	Niveau 1 Enquêter sur une situation nutritionnelle	Niveau 1 Contrôler la qualité sanitaire des aliments en restauration collective	
Niveau 2 Réaliser des analyses avancées	Niveau 2 Expérimenter pour comprendre une problématique scientifique	Niveau 2 Appliquer une démarche de soins	Niveau 2 Élaborer des aliments et des menus répondant à des normes	Niveau 1 Animer des séances d'information nutritionnelle et alimentaire
	Niveau 3 Mener une démarche scientifique intégrative	Niveau 3 Construire un plan de soins	Niveau 3 Garantir la qualité des aliments et le fonctionnement d'une structure de restauration collective	Niveau 2 Réaliser un programme d'éducation thérapeutique du patient

Programme Pédagogique National des Semestres 1 & 2 des différents parcours du BUT GB Montpellier

Blocs de Compétences Communes (BCC) 1 & 2

Semestre	UE	Compétence		Code	Intitulé	C/TD présentiel	TP présentiel	Coeff.
1	UE 1.1	Réaliser des analyses élémentaires	SAE Coeff. 45	SAE 1.1	Analyses microbiologiques et chimiques simples d'une matrice	14	18	45
				P1	Portfolio	2		0
			RESSOURCES Coeff. 65	R1.01	Chimie générale & organique	24	12	15
				R1.02	Biochimie structurale	18	6	10
				R1.03	Méthodologie de laboratoire & techniques analytiques	4	12	8
				R1.04	Microbiologie	8	10	8
				R1.08	Mathématiques	15	0	5
				R1.09	Statistiques	4	8	4
				R1.10	Bureautique	0	6	2
				R1.11	Communication	15	5	5
				R1.12	Anglais	10	10	5
				R1.13	PPP	6	4	3
TOTAL						120	91	110
1	UE 1.2	Observer la variation d'un phénomène biologique	SAE Coeff. 45	SAE 1.2	Explorer la place d'une cellule au sein d'un organe et d'un organisme en utilisant des méthodes adaptées	14	18	45
				P1	Portfolio	2		0
			RESSOURCES Coeff. 65	R1.05	Biologie Cellulaire	16	4	14
				R1.07	Biologie & Physiologie	16	6	14
				R1.07	Physique	10	9	13
				R1.08	Mathématiques			5
				R1.09	Statistiques			4
				R1.10	Bureautique			2
				R1.11	Communication			5
				R1.12	Anglais			5
				R1.13	PPP			3
TOTAL						58	37	110
2	UE 2.1	Réaliser des analyses élémentaires	SAE Coeff. 40	SAE 2.1	Extraction, purification et dosage spectrophotométrique d'une molécule ou d'une famille de molécules issue d'un liquide biologique	25	14	36
				P2	Portfolio	2		4
			RESSOURCES Coeff. 60	R2.01	Chimie générale & organique	20	17	17
				R2.02	Biochimie structurale & techniques analytiques	10	7	13
				R2.03	Microbiologie	10	18	15
				R2.08	Statistiques	6	4	3
				R2.09	Communication	6	10	5
				R2.10	Anglais	10	10	5
				R2.11	PPP	5	4	2
TOTAL						94	84	100
2	UE 2.2	Observer la variation d'un phénomène biologique	SAE Coeff. 40	SAE 2.2	Mesurer la réponse d'un paramètre physiologique à un stimulus	19	20	36
				P2	Portfolio	2		4
			RESSOURCES Coeff. 60	R2.04	Biologie Cellulaire	12	3	10
				R2.05	Biologie & Physiologie	16	8	16
				R2.06	Physique	8	14	11
				R2.07	Biochimie métabolique	11	0	8
				R2.08	Statistiques			3
				R2.09	Communication			5
				R2.10	Anglais			5
				R2.11	PPP			2
TOTAL						68	45	100

Blocs de Compétences Spécifiques (BCS) 3 & 4

- Parcours BMB

Semestre	UE	Compétence		Code	Intitulé	C/TD présentiel	TP présentiel	Coeff.
1	UE 1.3	Mener des études dans un contexte de fonctionnement cellulaire et physiologique normal	SAE Coeff. 16	SAE 1.3	Organiser et mettre en place une procédure d'expérimentation animale das le cadre de la réglementation en vigueur	4	7	16
				P1	Portfolio	2		0
			RESSOURCES Coeff. 24	R1.11	Communication			2
				R1.12	Anglais			2
				R1.13	PPP			1
				R1.14 BMB	Physiologie & Expérimentation animale	22	10	15
				R1.15 BMB	Biologie animale	7	4	4
TOTAL						35	21	40
1	UE 1.4	Mettre en ooeuvre les examens les plus courants de laboratoire de biologie médicale	SAE Coeff. 16	SAE 1.4	Mettre en œuvre un examen de biologie médicale de première intention en hématologie et immunologie dans le cadre d'un contrôle et/ou d'une prévention	1	11	16
				P1	Portfolio	2		0
			RESSOURCES Coeff. 24	R1.11	Communication			2
				R1.12	Anglais			2
				R1.13	PPP			1
				R1.16 BMB	Hématologie	13	8	9
				R1.17 BMB	Immunologie	14	8	10
TOTAL						30	27	40
2	UE 2.3	Mener des études dans un contexte de fonctionnement cellulaire et physiologique normal	SAE Coeff. 20	SAE 2.3	Cultiver des cellules dans le respect des bonnes pratiques	9	12	18
				P2	Portfolio	2		2
			RESSOURCES Coeff. 30	R2.09	Communication			2
				R2.10	Anglais			2
				R2.11	PPP			1
				R2.12 BMB	Culture cellulaire	12	8	10
				R2.13 BMB	Biologie cellulaire complémentaire	10	0	5
				R2.14 BMB	Physiologie animale & Expérimentation animale	10	8	10
TOTAL						43	28	50
2	UE 2.4	Mettre en ooeuvre les examens les plus courants de laboratoire de biologie médicale	SAE Coeff. 20	SAE 2.4	Mettre en œuvre un examen de biologie médicale de première intention en biochimie dans le cadre drun contrôle et/ou d'une prévention	2	8	9
				SAE 2.5	Mise en œuvre d'un examen cytobactériologique des urines dans un contexte de diagnostic biologique d'une ITU	5	8	9
				P2	Portfolio	4		2
			RESSOURCES Coeff. 30	R2.09	Communication			2
				R2.10	Anglais			2
				R2.11	PPP			1
				R2.15 BMB	Biochimie médicale	12	12	11
				R2.16 BMB	Microbologie médicale	12	12	11
				R2.17 BMB	Organisation d'un examen de biologie médicale	4		3
TOTAL						39	40	50

- Parcours SAB

Semestre	UE	Compétence		Code	Intitulé	C/TD présentiel	TP présentiel	Coeff.
1	UE 1.3	Mettre en œuvre la réglementation pour assurer la sécurité des aliments et des	SAE Coeff. 16	SAE 1.3	Contrôler l'hygiène lors d'une production des aliments et/ou de bioproduits	5	7	**16**
				P1	Portfolio	2		**0**
			RESSOURCES Coeff. 24	R1.11	Communication			**2**
				R1.12	Anglais			**2**
				R1.13	PPP			**1**
				R1.14 SAB	Qualité & Microbiologie alimentaire	16	5	**11**
				R1.15 SAB	Biochimie et Physico-chimie Alimentaires	10	12	**8**
TOTAL						**33**	**24**	**40**
1	UE 1.4	Maîtriser l'environnement de production	SAE Coeff. 16	SAE 1.4	Préparer et mettre en œuvre une production alimentaire ou de bioproduit simple	5	7	**16**
				P1	Portfolio	2		**0**
			RESSOURCES Coeff. 24	R1.11	Communication			**2**
				R1.12	Anglais			**2**
				R1.13	PPP			**1**
				R1.16 SAB	Génie alimentaire & cosmétique	10	8	**8**
				R1.17 SAB	Physique industrielle	13	12	**11**
TOTAL						**30**	**27**	**40**
2	UE 2.3	Mettre en œuvre la réglementation pour assurer la sécurité des aliments et des bioproduits	SAE Coeff. 16	SAE 2.3	Contrôler la conformité physico-chimique des aliments et des bioproduits	5	10	14
				P2	Portfolio	2		2
			RESSOURCES Coeff. 24	R2.09	Communication			2
				R2.10	Anglais			2
				R2.11	PPP			1
				R2.12 SAB	Qualité et sécurité des aliments	10	0	4
				R2.13 SAB	Microbiologie alimentaire	5	11	7
				R2.14 SAB	Biochimie et Physico-chimie Alimentaires	5	11	8
TOTAL						**27**	**32**	**40**
2	UE 2.4	Maîtriser l'environnement de production	SAE Coeff. 24	SAE 2.4	Présenter un équipement de production	7	32	22
				P2	Portfolio	2		2
			RESSOURCES Coeff. 36	R2.09	Communication			2
				R2.10	Anglais			2
				R2.11	PPP			1
				R2.15 SAB	Génie alimentaire & cosmétique	16	32	18
				R2.16 SAB	Physique industrielle	12	16	13
TOTAL						**37**	**80**	**60**

- Parcours DN

Semestre	UE	Compétence		Code	Intitulé	C/TD présentiel	TP présentiel	Coeff.
1	UE 1.3	Enqueter sur une situation professionnelle	SAE Coeff. 16	SAE 1.3	Préparation en groupe d'une enquete alimentaire	2	11	16
				P1	Portfolio	2		0
			RESSOURCES Coeff. 24	R1.11	Communication			2
				R1.12	Anglais			2
				R1.13	PPP			1
				R1.14 DN	Prévention & informations nutritionnelles	11	0	5
				R1.15 DN	Physiologie, Métabolisme & physiopathologie	14	0	7
				R1.16 DN	Diététique thérapeutique	11	4	7
TOTAL						40	15	40
1	UE 1.4	Controler la qualité sanitaire des aliments en restauration collective	SAE Coeff. 16	SAE 1.4	Analyse de l'hygiène dans une structure de restauration collective	2	11	16
				P1	Portfolio	2		0
			RESSOURCES Coeff. 24	R1.11	Communication			2
				R1.12	Anglais			2
				R1.13	PPP			1
				R1.17 DN	Hygiène Qualité Sécurité Environnement	7	6	6
				R1.18 DN	Microbiologie & sécurité alimentaire	5	6	5
				R1.19 DN	Développement durable	6	0	2
				R1.20 DN	Science des aliments	8	6	6
TOTAL						30	29	40
2	UE 2.3	Enqueter sur une situation professionnelle	SAE Coeff. 20	SAE 2.3	Préparation d'un bilan nutritionnnel individuel	1	18	18
				P2	Portfolio	2		2
			RESSOURCES Coeff. 30	R2.09	Communication			2
				R2.10	Anglais			2
				R2.11	PPP			1
				R2.12 DN	Prevention & Informations nutritionnelles	6	0	3
				R2.13 DN	Physiologie, Métabolisme & physiopathologie	14	12	14
				R2.14 DN	Diététique thérapeutique	11	6	8
TOTAL						34	36	50
2	UE 2.4	Controler la qualité sanitaire des aliments en restauration collective	SAE Coeff. 20	SAE 2.4	Analyse de l'hygiène et des menus dans une structure de restauration collective	1	18	18
				P2	Portfolio	2		2
			RESSOURCES Coeff. 30	R2.09	Communication			2
				R2.10	Anglais			2
				R2.11	PPP			1
				R2.15 DN	Hygiène Qualité Sécurité Environnement	6	6	5
				R2.16 DN	Microbiologie & sécurité alimentaire	2	8	4
				R2.17 DN	Développement durable	4	0	2
				R2.18 DN	Science des aliments	11	9	9
				R2.19 DN	Environnement professionnel	11	0	5
TOTAL						37	41	50

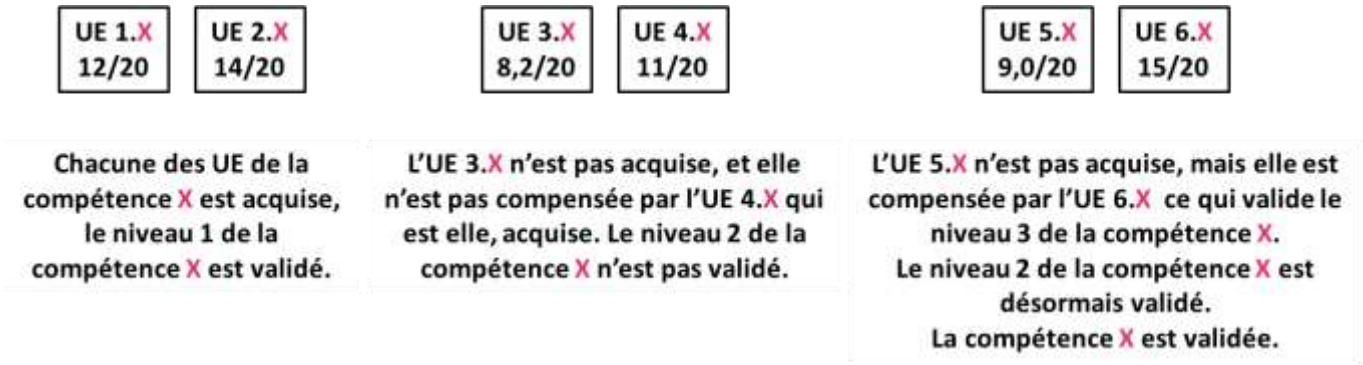
LV2 & OOI : voir Cathy GOUCHAULT (enseignante d'anglais)
Sport : voir Julie CADART du SUAPS : **julie.cadart@umontpellier.fr**

Pour chaque ressource et SAÉ, des contrôles théoriques et pratiques sont prévus.
Tous les TP et/ou comptes rendus de TP sont susceptibles d'être notés.
Les contrôles sont listés dans la **structure APOGÉE** de l'année qui liste également les coefficients associés à chaque matière (voir pages précédentes).
Chaque note de matière/ressources/UE coefficientée est ensuite utilisée pour calculer la moyenne de semestre.

Le BUT : règles de progression et de validation

Règles de validation des UE et des compétences

- Une UE est acquise et donc validée dès lors que la moyenne de l'UE (Ressources + SAE) est égale ou supérieure à 10.
- Au sein des regroupements cohérents d'UE (deux UE consécutives au sein d'un même niveau et d'une même compétence), les UE se compensent entre elles, pour valider un niveau.
- Lorsqu'un niveau n+1 est acquis, il valide le niveau n, même si celui-ci n'était pas acquis.



Règles de progression

- La progression dans le BUT est **de droit d'un semestre impair vers un semestre pair** (au sein d'une même année).
- Elle est **conditionnelle d'un semestre pair vers un semestre impair** (entre deux années différentes) :
 - **Avoir obtenu la moyenne à plus de la moitié des regroupements d'UE.**
 - **Avoir au moins 8/20 à chacun des regroupements d'UE.**
 - L'autorisation de poursuite d'études dans le semestre 5 nécessite la validation de toutes les UE des semestres 1 et 2.

Règles d'obtention du BUT

Le BUT est acquis par la validation de chacune des compétences.

- L'assiduité à toutes les activités pédagogiques est obligatoire.
- L'acquisition des UE se fait au moyen d'un contrôle continu et régulier.
- Les compétences ne se compensent pas entre elles.

Durant la totalité du cursus conduisant au BUT, l'étudiant peut être autorisé à redoubler une seule fois chaque semestre dans la limite de quatre semestres.

Règlement d'obtention du BUT applicable au Département Génie Biologique Montpellier

Voici quelques extraits du règlement et des commentaires explicatifs.
Règlement disponible via le lien : https://iut-montpellier-sete.edu.umontpellier.fr/scolarite/

TITRE 2 - ASSIDUITÉ / PONCTUALITÉ

ARTICLE 4 - Cadre général

L'assiduité à toutes les activités pédagogiques organisées dans le cadre de la formation est **obligatoire.**
Elle est un élément important du contrat pédagogique pour la réussite de l'étudiant. (cf arrêté du 15 avril 2022 relatif aux programmes nationaux de la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie »).

Les informations relevant de l'assiduité sont transmises au CROUS ou à l'organisme financeur. Le manquement aux règles d'assiduité peut entrainer le reversement par l'étudiant des sommes perçues.

4-1 ABSENCE JUSTIFIÉE (ABJ)

En cas d'absence prévisible (raison de rendez-vous médical, obligations de natures diverses comme le décès d'un proche parent, convocation militaire…), l'étudiant doit prévenir par avance le secrétariat du département. Lorsque cette absence intervient au moment d'un examen, elle peut donner lieu à une épreuve de remplacement.

En cas de maladie ou d'accident, le secrétariat du département doit être immédiatement informé par tout moyen des dates d'absence. Celles-ci doivent être justifiées par un **certificat médical**, dont l'original doit être transmis au secrétariat de département concerné dans un délai de **48h** à partir du 1er jour d'absence. Passé ce délai, l'absence sera considérée comme injustifiée. Dans le cas de l'apprentissage, un arrêt de travail doit être également fourni à l'entreprise, au secrétariat de département et au CFA.

Par ailleurs, le cadrage de l'Université de Montpellier précise que « **Toute personne menstruée inscrite à l'UM**, dans un diplôme national, **peut justifier une absence pour cause de troubles menstruels** auprès de sa scolarité. Le nombre de jours de dispense d'assiduité aux enseignements en présentiel (CM, TD, TP, ...), **hors évaluation programmée et hors toute période effectuée en milieu professionnel** est fixé **à 10 jours au titre de l'année universitaire en cours, dans la limite de deux jours par mois**. Une éventuelle prolongation des jours d'absence pourra être accordée sur avis du SCMPPS. Dans tous les cas, une proposition de suivi par un service de santé sera formulée. »

4-2 ABSENCE INJUSTIFIÉE (ABI)

Toute absence injustifiée **est pénalisée par le retrait de 0,1 point sur chacune des UE constitutives du semestre concerné par ½ journée d'absence.** Les certificats de passage au SMCPPS ne seront pas acceptés comme justificatifs d'absence.

Tout étudiant qui aura été exclu d'un cours, d'un TD, d'un TP ou d'une conférence sera considéré comme absent injustifié.

4-3 ABSENCE AUX CONTRÔLES DE CONNAISSANCES

4-3-1 Devoirs surveillés (DS)

Toute absence injustifiée entraine la note de 0/20 au DS concerné, et ne donne lieu à aucune épreuve de remplacement.

Toute absence justifiée à un DS, entraine l'organisation d'une épreuve de remplacement. La date du DS de remplacement est fixée par le département d'enseignement. Les modalités du contrôle sont fixées en cohérence avec les MCC. L'épreuve de remplacement ne pourra être effectuée que pour un seul DS par module. Enfin, **en cas d'absence au DS de remplacement (même justifiée), il est attribué la note 0/20.**

4-3-2 Travaux pratiques (TP)

Toute absence injustifiée entraine la note de 0/20 au TP concerné, et ne donne lieu à aucune épreuve de remplacement.

Toute absence justifiée à un contrôle de TP, entraine l'organisation d'une épreuve de remplacement. La date de l'épreuve de remplacement est fixée par le département d'enseignement. Celle-ci ne pourra être effectuée que pour trois modules, au maximum. Lors de celle-ci, l'étudiant peut être interrogé sur l'ensemble des TP d'une série. Enfin, **en cas d'absence au contrôle de TP de remplacement (même justifiée), il est attribué la note 0/20**.

Consignes à suivre en cas d'absence :

Prévenir **par mail M. Da Costa, en mettant en copie du mail les enseignants concernés par son absence et le secrétariat** (iutms-gb@umontpellier.fr). Vous devez envoyer dès le **premier jour d'absence par mail** le justificatif d'absence scanné ou photographié. **L'original du justificatif sera ensuite apporté au secrétariat** pour archivage dans un **délai de 48 heures** qui suivent le début de l'absence. **Aucun certificat ne sera accepté après ce délai. En aucun cas, il ne sera accepté de certificat rétroactif.**

RAPPEL

Les certificats médicaux/arrêts de travail sont des actes destinés à constater ou à interpréter des faits d'ordre médical. Ils sont rédigés conformément aux dispositions de l'article R4127-76 code de la santé publique. La responsabilité pénale, civile et disciplinaire du médecin est engagée chaque fois qu'il accepte de rédiger un certificat médical/arrêt de travail.

L'article 441-1 du code pénal punit sévèrement la rédaction de faux certificats/arrêt de travail ou de certificats de complaisance et de l'usage de faux (3 ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende). D'autre part, celui-ci peut être considéré comme une escroquerie ou une complicité d'escroquerie (code pénal article 313-2).

Les articles 413 et 471-4 du code de la sécurité sociale règlementent les certificats délivrés en matière d'accident du travail et d'assurance maladie. Ils prévoient des sanctions sévères en cas de fausses déclarations.

TITRE 3 - LE CONTRÔLE DES CONNAISSANXES ET DES COMPÉTENCES

Le contrôle des connaissances et des compétences est organisé en contrôle continu intégral (CCI). Il peut se dérouler en présentiel ou en ligne (distanciel).

Les modalités de contrôle de connaissances et des compétences, votées par le conseil d'IUT et approuvées par la CFVU, sont obligatoirement portées à la connaissance des usagers par tout moyen, au plus tard un mois après le début des enseignements.

Toutes les matières enseignées font l'objet d'un CCI des connaissances et des compétences qui peut prendre diverses formes (interrogations écrites, interrogations orales, en ligne, compte-rendu de travaux pratiques …). Ce contrôle est assuré sur l'intégralité de la durée de la formation.

ARTICLE 5 - Déroulement des contrôles des connaissances sur site

Tout étudiant ayant pris connaissance d'un sujet, est considéré comme ayant composé.
Les étudiants doivent émarger sur la liste relative à l'épreuve en entrant et en sortant de la salle.

L'accès à la salle de contrôle est formellement interdit à l'étudiant qui se présente après diffusion du sujet. Une fois que les sujets des épreuves sont distribués, les étudiants sont autorisés à quitter définitivement la salle d'examen après qu'ils aient émargé la feuille de présence. Cependant, il devra demeurer au minimum dans la salle d'examen 1/3 du temps prévu pour l'épreuve.

L'usager doit :

- ne pas troubler le bon déroulement de l'épreuve,
- s'asseoir à la place qui lui est réservée lorsqu'une affectation numérotée a été notifiée,
- n'utiliser que le matériel autorisé. Sauf dispositions contraires, tout système de communication est interdit (téléphones portables, etc.),
- composer personnellement et seul (sauf dispositions contraires),
- ne pas montrer sa copie aux autres usagers,
- déposer ses affaires personnelles à l'écart pendant l'épreuve.

Chaque étudiant est tenu de remettre sa copie à l'issue de l'épreuve écrite. Tout retard dans la remise, ainsi que les raisons invoquées, seront mentionnés dans le procès-verbal d'incident d'examen.

Dès communication des notes, l'étudiant peut demander à voir sa copie. Cette copie lui est transmise dans un délai maximal de 15 jours à compter de la date de formulation de sa demande. Ils peuvent également et, en tant que de besoin, bénéficier d'un entretien individuel en présence d'un enseignant.

Les éléments de correction permettant une compréhension claire des attentes du sujet sont transmis selon des modalités définies et communiquées par la composante pour chaque évaluation.

ARTICLE 6 - Prévention des fraudes aux contrôles de connaissances

Une fraude se caractérise par le plagiat ou par l'usage d'appareils (exemples : portables, tablettes, etc.), ou de logiciels et documents non autorisés quels qu'ils soient, ou par la communication avec toute autre personne, quel qu'en soit le moyen.

La fraude peut être prévenue en donnant des consignes particulières (dépôt des sacs, pas d'objet connecté de type montre ou téléphone, …) et il est possible de vérifier l'absence de tout dispositif de fraude. Pour cela, les surveillants peuvent demander à l'étudiant de dégager momentanément ses oreilles afin de vérifier, avant l'examen et pendant l'examen, qu'aucun objet de fraude (absence d'appareil auditif de communication) n'y est dissimulé.

L'étudiant s'engage à respecter strictement les règles encadrant l'utilisation des outils d'IA définies dans son département. Les modalités d'utilisation de l'IA, lorsqu'elle est autorisée, sont clarifiées dans les consignes d'évaluation.

ARTICLE 7 - Procédure en cas de suspicion de fraude

Le conseil académique, constitué en section disciplinaire conformément à l'article L. 811-5 du code de l'éducation, est compétent pour prononcer des sanctions à l'égard des usagers de l'université, dans les conditions et selon la procédure prévue.

En cas de fraude (tentative ou flagrant délit) l'enseignant responsable applique la procédure prévue par le Code de l'éducation et en particulier :

- prendre toutes les mesures nécessaires pour faire cesser la fraude, sans interrompre la participation au contrôle ;
- saisir le ou les documents ou matériels permettant d'établir ultérieurement la réalité des faits, exceptés les appareils de communication téléphonique (ou contenant des données personnelles) qui doivent être restitués à l'étudiant en fin d'épreuve ;
- dresser un procès-verbal de constatation de fraude (rapport précis et détaillé, contresigné par le ou les autres surveillants et par le ou les auteurs de la fraude). En cas de refus de contresigner, mention en est faite sur le procès-verbal ;
- porter la fraude à la connaissance du directeur de l'IUT qui pourra saisir le président de l'université de Montpellier pour soumission éventuelle du cas à la section disciplinaire de l'université.

Toutefois, en cas de substitution de personne ou de troubles affectant le déroulement des épreuves, l'expulsion de la salle des examens peut être prononcée par l'autorité responsable de l'ordre et de la sécurité dans les enceintes et locaux de l'établissement. La section disciplinaire est saisie dans les conditions prévues par le Code de l'éducation.

La copie de l'étudiant est traitée comme celle des autres candidats et le jury délibère sur ses résultats dans les mêmes conditions que tout autre candidat. Aucun certificat de réussite ni relevé de notes ne peut être délivré avant que la commission de discipline ait statué.

En cas de nullité de l'épreuve ou du groupe d'épreuves correspondant résultant d'une sanction prononcée en application des dispositions du code de l'éducation, l'autorité administrative saisit le jury pour une nouvelle délibération portant sur les résultats obtenus par l'intéressé.

Les poursuites disciplinaires sont engagées sans préjudice d'éventuelles poursuites pénales prévues par la loi.

ARTICLE 8 - Communication des notes et résultats

Les notes obtenues ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une communication nominative, elles sont visibles sur l'Environnement Numérique de Travail (ENT).

Les notes sont définitives seulement après délibération du jury. Seule la délibération du jury est créatrice de droits et est susceptible d'être contestée.

Les résultats finaux (ADM, AJ…) sont communiqués par le département d'enseignement. Ils sont visibles sur (ENT) à la fin de l'année universitaire.

Aucun résultat final n'est communiqué par téléphone.

Afin d'assurer le contrôle continu, les notes obtenues sont communiquées dans un délai maximum d'un mois après la date de chaque évaluation.

Un bulletin de notes certifié est disponible sur l'ENT des étudiants après chaque jury annuel.

Règlement d'Hygiène & Sécurité en salle de TP de l'IUT MS

Règles de sécurité pour tous les étudiants en salle de TP dans les départements :
Génie Biologique, Chimie Montpellier, Chimie Sète de l'IUT Montpellier-Sète
(Bâtiments : E, G, H et M)

L'art. 53 du RI de l'Université de l'UM dispose que *« Les tenues vestimentaires doivent être conformes aux règles de santé, d'hygiène et de sécurité et être adaptées aux activités suivies, et notamment aux activités de travaux pratiques en laboratoire. Dans ce dernier cas, ne peuvent être admis notamment les vêtements ou accessoires flottants ou facilement inflammables ou susceptibles d'entraver le port des équipements de protection individuelle. Les usagers se présentant en salles d'enseignement, laboratoires (...) ou pratiquant une activité sportive, doivent revêtir une tenue vestimentaire qui ne contrevient pas aux consignes de sécurité. À défaut, ils pourront faire l'objet d'une exclusion de cet enseignement, laboratoire ou activité, celle-ci étant prononcée à titre de mesure conservatoire ».*

En application de ce règlement et dans un souci de protection de chaque étudiant, de ses camarades et des enseignants, vous trouverez ci-dessous des précisions sur les tenues et accessoires adaptés et inadaptés aux TP :

1- Protection du corps :

- ☑ Port d'une blouse à manches longues exclusivement en coton.
 Elle doit être à la bonne taille, en bon état et toujours boutonnée.
- ☑ Port de vêtements recouvrant les membres inférieurs.
- ☑ Port de chaussures fermées.
- ☑ Les cheveux longs doivent être attachés.
- ☑ Les couvre-chefs ne doivent pas poser de problème de sécurité : ils doivent être bien attachés pour ne pas être aspirés dans un flux d'air ou par l'arbre tournant d'un moteur, et en coton qui a une inflammabilité moindre que les tissus synthétiques.

Par ailleurs, présentent un risque pour la sécurité et pourront entrainer une exclusion de la séance de TP :

- ☑ Les vêtements ou accessoires flottants et/ou courts (ex : écharpes…)
- ☑ Les chaussures ouvertes et/ou à talon
- ☑ Les vêtements en fibres synthétiques (polyester, polyamide/nylon, viscose…)
- ☑ Les bijoux qui pendent.

2- Protection des yeux :

- ☑ Port des lunettes de protection
- ☑ Les lunettes de vue doivent être surmontées de sur-lunettes de protection.

Est interdit :

- Le port des lentilles de contact

3- Protection des mains :

- ☑ Port de gants appropriés aux produits manipulés. Ils doivent être à la bonne taille et en parfait état.
- ☑ Protéger les plaies éventuelles avec du sparadrap

 Attention de ne jamais porter ses mains au visage et surtout aux yeux.

4- Protection de votre santé :

- ☑ Respecter scrupuleusement les consignes émises par votre enseignant.
- ☑ Prendre connaissance et suivre les recommandations des Fiches de Données Sécurité des produits manipulés.
- ☑ Manipuler tous les produits dégageant des vapeurs nocives sous sorbonne, hotte, boas…
- ☑ Si vous avez de l'asthme, des allergies connues à des produits utilisés lors d'une séance de TP ou en cas de grossesse, vous devez impérativement le signaler à l'équipe pédagogique pour un éventuel aménagement.

Est interdit :

- De pipeter à la bouche



« Tout étudiant qui ne respectera pas ces règles de sécurité pourra être exclu de la séance de TP »

Cette exclusion est comptabilisée en absence injustifiée. Si le TP donne lieu à une note, il est attribué la note 0/20, aucun rattrapage possible.

Obligation vaccinale

Elle concerne tout étudiant inscrit en BUT Génie Biologique parcours BMB et parcours DN (article L.3 III-4 du code de santé publique, arrêté du 2 mars 2017, arrêté du 02 août 2013, arrêté du 06 mars 2007, arrêté du 16 avril 2007 et articles L.3112-1, R3112-1, R3112-2, arrêté du 13 juillet 2004, décret du 27 février 2019, arrêté du 1 mars 2020, Article L3111-4 version en vigueur depuis le 31 décembre 2025).

Les vaccinations suivantes sont obligatoires :
Hépatite B, Diphtérie, Tétanos et Poliomyélite.

Le refus ou la contre-indication à l'une de ces vaccinations entraîne une inaptitude à l'inscription dans ces filières d'études. Tout retard dans ces vaccinations entraîne une interdiction de présence en TP et en stage.

Attention, si vous n'êtes pas vacciné contre l'hépatite B, vous devez commencer cette vaccination dès cet été, dès la confirmation de votre inscription.

L'attestation vaccinale nécessaire pour réaliser les stages ne sera délivrée par le centre de médecine préventive de l'IUT qu'après vérification du schéma vaccinal par une sérologie.

A noter que le décret n°2020-28 du 14 janvier 2020 suspend l'obligation de vaccination contre la fièvre typhoïde des personnes exerçant une activité professionnelle dans un laboratoire de biologie médicale, il est entré en vigueur le 1er mars 2020. La vaccination contre la fièvre typhoïde n'est dès lors pour le moment plus exigée pour ces personnes.

Matériels à prévoir pour les TP au département Génie Biologique de l'IUT MS

- ☑ **2 blouses blanches en coton à manches longues et à boutons pressions.** Vous devez vous munir d'**une blouse pour la microbiologie (qui reste à l'IUT)** et **d'une blouse pour les autres matières.**
- ☑ **1 marqueur indélébile de couleur bleue** pour écrire sur la verrerie
- ☑ **1 marqueur indélébile FIN de couleur noire** pour écrire sur les tubes et les boites de Petri.
- ☑ **1 élastique/barrette** pour attacher les cheveux/la frange s'ils sont longs
- ☑ **1 propipette® (à acheter au BDE)**
- ☑ **1 paire de lunettes de protection (à acheter au BDE)**
- ☑ **Vos lunettes de vue (**port des lentilles de contact interdit)

Mail institutionnel, ENT, Emploi du temps

Adresse mail et ENT

Toutes les informations vous parviendront par mail.

NOUS VOUS IMPOSONS D'UTILISER VOTRE ADRESSE INSTITUTIONNELLE prenom.nom@etu.umontpellier.fr. NOUS UTILISERONS UNIQUEMENT CETTE ADRESSE.

Quand vous envoyez un mail, vous devez respecter les mêmes contraintes que dans un courrier « officiel » : saluer la personne contactée, rédiger un texte sans fautes d'orthographe, mettre une formule de politesse **adaptée** (bannir « cordialement » en fin de mail si vous vous adressez à un professeur ou à un professionnel !), signature. Pensez à inscrire votre NOM et série de TP dans l'objet du mail (voir cours sur le mail de Mme Fabre)

Pour vous connecter à l'ENT : **https://ent.umontpellier.fr**



Puis cliquer ENT

Il vous faudra d'abord activer votre compte :

À FAIRE LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE



Des évaluations seront mises en place dans certaines matières sur l'ENT. En l'absence de compte activé, vous ne pourrez pas les effectuer et la note 0/20 sera attribuée à ces évaluations.

Consultation des emplois du temps

L'emploi du temps est consultable uniquement sur votre ENT qui doit être activé.

Vous devez être présent à Montpellier du lundi 8h au vendredi 18h toutes les semaines hors vacances. Aucune demande de modification d'emploi du temps ne sera réalisée à la demande des étudiants !!!! Aucune absence ne sera justifiée par le fait que l'emploi du temps a changé !!!!

L'emploi du temps n'est pas définitif même si vous le voyez à l'année. Vous devez vérifier **TOUS les jours** votre emploi du temps qui n'est **JAMAIS** définitif.
L'emploi du temps **de la journée** est affiché sur l'écran d'affichage (RDC Bâtiment E).

Dates des vacances & conseils pédagogiques de fin de semestre

Rentrée : Mardi 1er septembre 2026 à 8h

Début des enseignements : Mardi 1er septembre 2026 à 10h

Vacances de la Toussaint : du samedi 24 octobre au dimanche 1er novembre 2026

Vacances de Noël : du samedi 19 décembre 2026 au dimanche 3 janvier 2027

Fin du semestre 1 : Rattrapages lundi 11 janvier 2027 (uniquement en cas d'absence justifiée)

Week-end Intégration GB : du vendredi 2 octobre (16h) au dimanche 4 octobre 2026

Conseil pédagogique de validation du semestre 1 (en présence des délégués) : mardi 26 janvier 2027 à 12h30.

Journée Portes Ouvertes IUT Montpellier : Samedi 27 février 2027

Vacances d'hiver : du samedi 6 au dimanche 21 février 2027

Vacances de Printemps : du samedi 3 au dimanche 18 avril 2027

Fin du semestre 2 : le vendredi 18 juin 2027 après les rattrapages (prévus l'après-midi) et fin officielle des cours (date limite de rendu des derniers comptes rendus de TP lundi 21 juin 2027)

Conseil pédagogique de validation du BUT1 (en présence des délégués résidant aux environs de Montpellier) : mercredi 30 juillet 2027 à 9h30.
Grand jury annuel (validation définitive des notes) : jeudi 8 juillet 2027.

Jours fériés :
Mercredi 11 novembre 2026 (Armistice 14-18)
Lundi 5 avril 2027 (Pâques)
Samedi 1er mai 2027 (Fête du travail)
Samedi 8 mai 2027 (Armistice 39-45)
Jeudi 6 mai 2027 (Ascension) + Vendredi 7 mai 2027
Lundi 17 mai 2027 (Lundi de Pentecôte)

Stage pour les étudiants de BUT1-DN (restauration collective) : 2 semaines de stage entre le lundi 14 juin et le mardi 31 août 2027 (vacances d'été).

Les Situations d'Apprentissage et d'Évaluation (SAÉ)

Les SAÉ permettent l'évaluation en situation de la compétence. Cette évaluation est menée en correspondance avec l'ensemble des éléments structurant le référentiel, et s'appuie sur la démarche portfolio, à savoir une démarche de réflexion et de démonstration portée par l'étudiant lui-même.

Parce qu'elle répond à une problématique que l'on retrouve en milieu professionnel, une SAÉ est une tâche authentique.

En tant qu'ensemble d'actions, la SAÉ nécessite de la part de l'étudiant le choix, la mobilisation et la combinaison de ressources pertinentes et cohérentes avec les objectifs ciblés.

L'enjeu d'une SAÉ est ainsi multiple :
- Participer au développement de la compétence ;
- Soutenir l'apprentissage et la maîtrise des ressources ;
- Intégrer l'autoévaluation par l'étudiant ;
- Permettre une individualisation des apprentissages.

Au cours des différents semestres de formation, l'étudiant sera confronté à plusieurs SAÉ qui lui permettront de développer et de mettre en œuvre chaque niveau de compétence ciblé dans le respect des composantes essentielles du référentiel de compétences et en cohérence avec les apprentissages critiques.

Les SAÉ peuvent mobiliser des heures issues des 2000 h de formation et des 600 h de projet. Les SAÉ prennent la forme de dispositifs pédagogiques variés, individuels ou collectifs, organisés dans un cadre universitaire ou extérieur, tels que des ateliers, des études, des challenges, des séminaires, des immersions au sein d'un environnement professionnel, des stages, etc.

La démarche Portfolio

Nommé parfois **portefeuille de compétences ou passeport professionnel**, le portfolio est un point de connexion entre le monde universitaire et le monde socio-économique. En cela, il répond à l'ensemble des dimensions de la professionnalisation de l'étudiant : de sa formation à son devenir en tant que professionnel.

Le portfolio soutient donc le développement des compétences et l'individualisation du parcours de formation.

Plus spécifiquement, le portfolio offre la possibilité pour l'étudiant d'engager une démarche de démonstration, de progression, d'évaluation et de valorisation des compétences qu'il acquiert tout au long de son cursus et d'en rendre compte auprès de différents interlocuteurs potentiels (enseignants, recruteurs, jurys, entreprises…)

Quels qu'en soient la forme, l'outil ou le support, le portfolio a pour objectif de permettre à l'étudiant d'adopter une posture réflexive et critique vis-à-vis des compétences acquises ou en voie d'acquisition. Au sein du portfolio, l'étudiant documente et argumente sa trajectoire de développement en mobilisant et analysant des traces, et ainsi en apportant des preuves issues de l'ensemble de ses mises en situation professionnelle (SAÉ).

La démarche portfolio est un processus continu d'autoévaluation qui nécessite un accompagnement par l'ensemble des acteurs de l'équipe pédagogique. L'étudiant est guidé pour comprendre les éléments du référentiel de compétences, ses modalités d'appropriation, les mises en situation correspondantes et les critères d'évaluation.

Le Projet Personnel et Professionnel (PPP)

Le PPP doit amener l'étudiant à mettre en adéquation ses souhaits professionnels immédiats et futurs, ses aspirations personnelles, ses capacités et ses manques afin de concevoir un parcours de formation cohérent avec le ou les métiers choisis.

Pendant les séances de PPP, avec Mme Valérie FABRE, vous élaborerez les outils nécessaires à la constitution d'un dossier de candidature utile dans le cadre d'une recherche de stage, d'alternance ou d'un concours d'entrée en école d'ingénieur. Vous effectuerez également des travaux de groupe : bilan de compétences, recherche et exposé sur un métier, rédaction de courriels… Ces exercices feront l'objet d'une évaluation.

Complément : Comparaison Démarche PPP / Démarche scientifique

Démarche Scientifique	**Démarche PPP**
Introduction	**Introduction**
Hypothèse scientifique de départ	Plan de carrière ou intérêt pour un métier
Matériel et méthodes	**Matériel et méthodes**
État actuel des connaissances scientifiques = recherches documentaires Amélioration de l'hypothèse scientifique Mise au point du protocole expérimental pour vérifier l'hypothèse Matériel à utiliser Protocole à réaliser	État actuel de la profession = recherches documentaires + interviews Analyse personnelle (profil, envies, besoins futurs, personnalité)
Expériences	**Expériences**
Résultats bruts	Informations brutes
Analyse des résultats bruts	**Analyse des résultats bruts**
Vérification de l'hypothèse ou pas	Evaluation de l'adéquation entre plan de carrière initial et réalité
Discussion	**Discussion**
Proposition d'une explication des résultats en fonction des données connues et élaboration d'une nouvelle hypothèse	Intégration des informations documentaires et pratiques (interviews + profil personnel) pour faire un nouveau plan de carrière (ou + précis)
Conclusion	**Conclusion**
La nouvelle hypothèse remplace l'ancienne	Le nouveau plan de carrière remplace l'ancien
Bibliographie	**Bibliographie**

Projet Ecri+ - Certification Ecri+
Certificat de compétences en français écrit

Les attentes des employeurs sont fortes, au moment du recrutement et tout au long de la carrière, en ce qui concerne les compétences de communication. Au tout premier plan de ces attentes figure l'usage correct de la syntaxe et de l'orthographe. Afin d'améliorer vos compétences linguistiques, vous participerez au Projet Ecri+, un dispositif en ligne de formation, d'évaluation et de certification dédié à l'amélioration de l'expression et de la compréhension écrite du français.

Chaque année, si votre profil est certifiable, vous aurez la possibilité de passer une certification Ecri+ en fonction du niveau que vous aurez atteint lors des sessions d'entrainement effectuées. Les certifications se fondent sur le référentiel des compétences en français écrit et a une vocation nationale. A ce jour, il existe 4 niveaux de certification. Un à deux mois après l'examen, vous aurez accès à vos résultats sur votre espace candidat et, le cas échéant, à votre attestation de certification. Un code figurant sur le certificat pourra être apposé sur votre CV afin d'indiquer à un potentiel recruteur vos compétences en langue française.

Règles d'évaluation des rapports écrits

Voici ce qu'on attend dans un rapport écrit (compte rendu de TP, rapport de projet tutoré, rapport de stage de fin d'étude, etc.).

D'année en année, l'ensemble des travaux écrits remis par les étudiants du département ont été sauvegardés dans une base de données et analysés par un logiciel d'anti-plagiat. Vos rapports écrits seront donc systématiquement soumis à ce logiciel afin de prévenir le plagiat entre étudiants mais également le copier-coller de sites internet. Le plagiat est une fraude grave soumis à des sanctions disciplinaires (Art. 20 du règlement intérieur de l'IUT Montpellier-Sète).

Un rapport doit être relié, avoir un titre, des remerciements si nécessaires, un sommaire, des numéros de pages (alignés à droite).
Police de caractères : **Calibri ou Times New Roman**, texte en taille **12**, interligne 1.15 (sauf pour les titres qui peuvent être écrits plus gros et doivent être soulignés)
Marges : Haut : 2 cm – Bas : 2 cm – Gauche : 2 cm – Droite : 2 cm. *Paragraphe* **: Justifié (= aligné des 2 côtés)**

Le mémoire comprend, dans l'ordre, les éléments suivants :
1) Première de couverture (cartonnée, recouverte d'une feuille plastique transparent) avec les indications suivantes (pensez aux logos) :

- Prénom + NOM des étudiants, DUT1, série de TP
- Université de Montpellier
- Institut Universitaire de Technologie de Montpellier-Sète
- Département Génie Biologique
- **Titre du rapport (ex : Compte rendu de TP de biologie moléculaire …)**
- *Nom de l'entreprise ou du laboratoire où s'est fait le stage s'il y a lieu*
- *Nom du tuteur s'il y a lieu*
- Nom de l'enseignant référent et de l'enseignant évaluateur (jury)
- Année universitaire en cours et semestre

2) Remerciements si nécessaire
3) Sommaire (le sommaire figure après les remerciements et s'ouvre sur le titre « sommaire ».)
4) Glossaire (liste des abréviations et des sigles) **et listes des figures, tableaux et graphiques** si nécessaire.
5) Corps du mémoire avec :

Introduction

Développement suivant un plan apparent avec des grandes parties (1. - 2. - 3.) et des sous-parties (1.1. – 1.2. … / 2.1 – 2.2. …) avec des transitions entre chaque partie et entre chaque sous-partie.

Conclusion

Précisions sur le corps du mémoire :

- Le plan doit être pertinent et les parties équilibrées en taille.
- Utilisez des sous-parties pour structurer votre argumentation.
- Apportez un soin particulier aux transitions qui facilitent la lecture de votre écrit.
- Pour de nombreux écrits, vous devrez respecter le plan classique d'un article scientifique (1. Présentation du contexte de l'étude, 2. Matériel et méthodes, 3. Résultats / Discussion). Selon les cas, les résultats pourront être présentés de manière indépendante de la discussion.
- Pour l'introduction (qui n'est **jamais** numérotée avec un 1.) : vous devez présenter le contexte et/ou la problématique de l'étude, avant d'annoncer les objectifs du TP et brièvement, comment vous allez les atteindre et enfin le plan du compte-rendu.
- Pour la conclusion (qui n'est **jamais** numérotée) : vous devez faire un bilan de votre étude, donner un avis sur ce que vous avez fait et proposer une ouverture à l'étude réalisée (perspectives).

6) Bibliographie : liste des références que vous avez citées dans votre texte par ordre d'apparition (voir page 20 du livret de rentrée)
7) Annexes
Les qualités rédactionnelles et l'utilisation de la langue française seront bien évidemment prises en compte dans l'évaluation des écrits (orthographe, syntaxe, ponctuation, vocabulaire précis et varié).

Règles bibliographiques à appliquer pour chaque document écrit rendu

I. OBJECTIFS DE LA BIBLIOGRAPHIE

- **?**
- **?**
- **?**

Tout document écrit devra suivre ces règles, qui pourront être adaptées en accord avec le ou les encadrants.

I. PRÉSENTATION D'UNE BIBLIOGRAPHIE

Tout travail de recherche doit être accompagné de la liste des documents que vous avez consultés et les documents utilisés doivent être cités dans le rapport écrit à l'endroit où vous vous en êtes inspirés. A chaque fois que vous vous inspirez d'un document (article, livre ou site internet) pour votre rapport écrit, vous devez le signaler **en mettant un numéro entre parenthèse dans votre texte, juste après l'information correspondante**. Ce numéro renvoie à la liste bibliographique des références utilisées placée en fin de document.

La liste bibliographique doit être présentée de façon claire et homogène et suivre les règles suivantes :

- Elle se place toujours **en fin de document** écrit. Elle constitue une partie à part qui n'est précédée d'aucun chiffre romain au même titre que l'introduction, la conclusion ou les annexes.
- Elle est constituée d'une liste unique (**ne pas séparer bibliographie et sitographie**).
- Elle est présentée **par ordre d'apparition dans le texte**.
- Elle doit comprendre **uniquement les sources les plus fiables**, utilisables dans un contexte professionnel : aucun site internet à caractère personnel (blogs), aucun site avec un important contenu publicitaire (E-sante, Doctissimo), aucun site de production participative (Wikipedia), aucun cours (cours de M. SEYER), aucun article ne mentionnant pas ses auteurs ni sa date de rédaction.
- Elle doit privilégier les sources primaires et ayant été corrigées, telles que les **publications scientifiques** (articles de périodiques scientifiques en anglais, en français…), les **sources officielles** (textes règlementaires, rapports d'expertise, notice technique…), les autres **sources issues de la communauté scientifique** (synthèses et recommandations éditées par les sociétés savantes scientifiques…), et non les sources secondaires telles que des articles destinés au grand public citant un travail scientifique.

Exemple d'un article sur l'apoptose :

« Les mitochondries sont les organites responsables de la production énergétique dans la cellule, elles forment un compartiment doté d'une double membrane délimitant un espace intermembranaire et un espace matriciel (5). Mais leur rôle ne se borne pas à produire de l'ATP : ce sont également des organites-clefs du processus de mort apoptotique (6), de plus elles sont impliquées dans la régulation du processus de différenciation de plusieurs types cellulaires, tels que les adipocytes (7). Enfin, des études récentes semblent mettre en évidence une influence des mitochondries dans les processus infectieux de certaines bactéries telles que Listeria ou Shigella (8). ».

Bibliographie (placée à la fin du rapport écrit) :

5. Collectif. Biologie moléculaire de la cellule. Editions Médecine Sciences Publications, 2017 (6e édition), pp 83-84.

6. Zamzami N, Marchetti P, Castedo M, Decaudin D, Macho A, Hirsch T. et al. Sequential reduction of mitochondrial transmembrane potential and generation of reactive oxygen species in early programmed cell death. *J Exp Med* 1995. 182: 367-377.

7. Li S. Thèse. Etude de la fonction d'ATAD3 au cours de la différenciation adipocytaire. 2012. https://www.theses.fr/2012GRENV025.pdf (page consultée le 24/06/18)

8. ANR. Tran Van Nhieu G. Projet de recherche. Projet MITOPATHO : Rôle des mitochondries durant l'invasion des cellules par les bactéries Listeria et Shigella. 2012. http://www.agence-nationale-recherche.fr/Projet-ANR-12-BSV3-0017 (page consultée le 24/06/18)

Remarque : Dans certains documents, la bibliographie est parfois présentée par ordre alphabétique d'auteurs.

II. PRÉSENTATION DES RÉFÉRENCES

Articles de périodiques scientifiques

Nom et Initiale du prénom des auteurs (au-delà de 6 auteurs, remplacer la fin de la liste par « et al. »). Titre de l'article. *Titre du périodique*. Année de publication. Volume, numéro, pagination.

Ex : Zamzami N, Marchetti P, Castedo M, Decaudin D, Macho A, Hirsch T. et al. Sequential reduction of mitochondrial transmembrane potential and generation of reactive oxygen species in early programmed cell death. *J Exp Med* 1995. 182: 367-377.

Livres

Nom et Initiale du prénom des auteurs (au-delà de 6 auteurs, remplacer la fin de la liste par « et al. »). Titre. Éditeur, année de publication, pagination.

Ex : Michel Y. Mécanismes moléculaires de l'action des antibiotiques. Editions Masson, 1986, pp 12-16.

Autres documents (Thèse, Rapports d'expertise, Dossiers thématiques, Recommandations officielles, Fiches techniques…)

Organisme auteur (s'il y a lieu). Nom et Initiale du prénom des auteurs. Type du document. Titre. Année de rédaction. Adresse URL (Page consultée le : date de la consultation par l'usager)

Ex : INSERM. Gueguen J, Barry C, Hassler C, Falissard B. Expertise scientifique. Evaluation de l'efficacité de la pratique de l'hypnose. 2015. https://www.inserm.fr/information-en-sante/dossiers-information/autisme (Page consultée le 24/06/18)

Ex : HAS. Recommandations. Groupe de travail dirigé par Lévêque M et Niclot P. Prévention vasculaire après un infarctus cérébral ou un accident ischémique transitoire. 2014, mise à jour juin 2018.
https://www.has-sante.fr/portail/plugins/ModuleXitiKLEE/types/FileDocument/doXiti.jsp?id=c_1764100

Lois et textes règlementaires

Institution auteur. Titre, date et objet du texte. Adresse URL (Page consultée le : date de la consultation par l'usager)

Ex : Ministère de l'agriculture et de la pêche. Arrêté du 27 avril 2007 modifiant l'arrêté du 8 juin 2006 relatif à l'agrément des établissements mettant sur le marché des produits d'origine animale ou des denrées contenant des produits d'origine animale. https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2007/4/27/AGRG0753042A/jo/texte (Page consultée le 02/07/18)

Ex : Parlement européen et Conseil de l'Union Européenne. Règlement (CE) n° 852/2004 du 29 avril 2004 relatif à l'hygiène des denrées alimentaires. https://eur-lex.europa.eu/eli/reg/2004/852/oj (Page consultée le 02/07/18)

Pages WEB ou autres sources non assimilables à un document écrit

Auteur (Organisme ou auteur personnel). Type du document. Titre. Année de rédaction. [En ligne]. Adresse URL (Page consultée le : date de la consultation par l'usager)

Ex : INSERM. Article d'actualités. Les cellules cancéreuses meurent en silence. 2014. https://www.inserm.fr/actualites-et-evenements/actualites/cellules-cancereuses-meurent-en-silence (Page consultée le 24/06/18)

II. QUELQUES ERREURS A EVITER

Exemple d'un article sur l'apoptose :

« Les mitochondries, qui sont les organites responsables de la production énergétique dans la cellule, sont aussi des organites-clefs du processus de mort apoptotique. ».

Bibliographie (placée à la fin du rapport écrit) :

- Wikipedia. https://fr.wikipedia.org/wiki/Apoptose
- Google images. http://slideplayer.se/slide/2917774/
- HuffingtonPost. Article. 7 manières dont la pollution attaque votre cerveau. 2017. https://www.huffingtonpost.fr/brigitte-enriquez/7-manieres-dont-la-pollution-attaque-votre-cerveau_a_23299890/ (Page consultée le 24/06/18)
- Moitet D. Apoptose. Editions les Nouveaux auteurs, 2010, pp 1-337. https://www.lesnouveauxauteurs.com/livre/51/moitet-david/apoptose
- NCBI. Article. 1995. https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC2192111/ (Page consultée le 24/06/18)

Les numéros des références devraient être insérés dans le texte !

Les références devraient être numérotées et classées par ordre d'apparition !

Ces références ne sont pas acceptables !

Un article scientifique ne se référence pas avec l'adresse NCBI mais avec les références de l'article publié dans un périodique scientifique !

Règles d'utilisation des IA

Le respect de ces consignes fera l'objet d'une attestation sur l'honneur.
Document à signer le jour de la rentrée.

L'IA générative est un sous-ensemble de l'intelligence artificielle, axé sur la création de modèles qui sont entrainés à générer du contenu (texte, images, vidéos, etc.) à partir d'un corpus spécifique de données d'entraînement.
ANSSI. Recommandations de sécurité pour un système d'IA générative. V1.0. 29/04/2024

L'utilisation de l'IA lorsqu'elle n'est pas autorisée par l'enseignant ou qu'elle sort du cadre défini par l'enseignant rentre dans la catégorie "fraude" au même titre que le plagiat. En l'absence de consignes explicites, l'étudiant devra s'enquérir auprès de l'enseignant de l'usage autorisé de l'IA dans les enseignements concernés.

L'utilisation d'une IA générative (IAg) telles que Mistral (Le Chat), Copilot, Claude ou ChatGPT comme aide pour la rédaction du rapport est autorisée, mais l'étudiant devra respecter les consignes et recommandations suivantes :

- **Intégrité intellectuelle**

 L'IA ne peut pas être considérée comme autrice, mais il est nécessaire de rapporter son utilisation et de la citer lorsque du contenu généré est utilisé. Il est contraire à l'éthique de faire passer pour sien du contenu généré.
 - Transparence : les utilisations doivent être déclarées (aide à l'analyse de données, à la recherche de sources, aide à la rédaction, correction de fautes…);
 - Plagiat : Le contenu généré par une IA qui est inclut dans un travail universitaire doit être cité de manière appropriée, ne pas le faire correspond à la définition du plagiat selon le Règlement des études.

- **Confidentialité**

 La majorité des intelligences artificielles génératives utilise les informations données dans les requêtes pour poursuivre l'entrainement du modèle de langage.
 - Ne jamais utiliser l'IA pour le traitement d'informations personnelles, confidentielles ou sensibles
 - Assurez-vous de ne pas divulguer d'informations protégées par brevet ou pour lesquelles vous ne possédez pas les droits d'auteur;

- **Responsabilité de l'auteur**

 L'auteur (humain) est responsable de l'utilisation du contenu généré.
 - Assurez-vous de la validité du contenu généré;
 - Vérifiez les références, elles peuvent être fausses;
 - L'IA peut faire preuve d'*hallucinations* (génération de fausses informations ou de références inventées).
 - Maintenez un esprit critique;
 - Vérifiez les affirmations à l'aide de sources fiables;
 - L'information générée peut contenir des biais ou des imprécisions.

- **Règles de traçabilité**

1) Chaque partie de document (compte-rendu, rapport de projet ou de stage) rédigée avec l'assistance de l'IA devra être **identifiée** à l'aide d'un balisage clair :
 - Utiliser des crochets colorés : **[TEXTE GÉNÉRÉ PAR IA]**
 - Indiquer en note de bas de page : "[1] Passage rédigé avec l'assistance de ChatGPT 4.0"

2) Pour chacun de ces passages une documentation des prompts qui ont été utilisés devra être donnée en annexe avec la transcription complète des conversations :
 - Le modèle d'IA utilisé (ChatGPT 4.0, Claude, Mistral, etc.)
 - Le prompt exact utilisé
 - La transcription complète des échanges avec l'IA pour les parties concernées
 - Les modifications apportées aux textes générés
 - La justification pédagogique de l'usage de l'IA

3) Une mention obligatoire visible de déclaration de l'usage de l'IA devra être portée sur tous les documents (comptes rendus, rapports, …) :

DÉCLARATION D'USAGE DE L'IA

☐ Ce document a été rédigé SANS utilisation d'intelligence artificielle

☐ Ce document a été rédigé AVEC utilisation d'intelligence artificielle

En cas d'utilisation, les parties concernées sont identifiées dans le texte et documentées en annexe conformément aux règles du département.

- **Consignes de citation des IA**

Cas de figure	**Règles de citation**
Bibliographie	Pour chaque IAg utilisé, ajoutez-la aux références bibliographiques à la fin de votre document, en suivant les règles suivantes : **Nom de l'entité créatrice de l'IAg. (Date de la version utilisée).** ***Nom de l'outil d'IAg*** **(version) [descriptions supplémentaires]. URL** Notes • Le nom de l'outil d'IAg sert de titre et est en italique. • Le but du texte entre crochets est de décrire brièvement le type de modèle. Actuellement, l'IAg est majoritairement un « grand modèle de langage ». • Lorsque le nom de l'éditeur est différent de l'entité créatrice de l'IAg, il est nécessaire d'inscrire le nom de l'éditeur devant l'URL. • L'URL indiquée doit mener directement à la page à partir de laquelle le *chat* peut être lancé. *Exemple* OpenAI. (2024). *ChatGPT 4.0 mini* (version du 3 septembre) [grand modèle de langage]. https://chat.openai.com/chat

<table>
<tr><th>Cas de figure</th><th colspan="2">Règles de citation</th></tr>
<tr><td>Mention unique</td><td colspan="2">S’il s’agit d’une mention pour l’ensemble du document, insérez le nom de l’outil (ChatGPT, Copilot, etc.), ainsi que l’utilisation que vous en avez faite dans la méthodologie ou les pages préliminaires ou les pages finales.

La référence doit ensuite être incluse dans la bibliographie.

Exemples
• Certaines formulations de cette production ont été assistées par ChatGPT 4 (version du 3 septembre).
Note : la personne enseignante pourrait vous demander d’inscrire chacune des utilisations directement dans le corps du texte.
• La mise en page de ce document a été générée par Gamma (version gratuite), puis adaptée à partir de la requête « … ».
• Cet exercice a été généré par Gemini (version 1.0) à partir de la requête « … ».
• Gemini (version 1.0) a été utilisé dans le but d’élaborer une ébauche de plan et l’organisation des idées de ce document.</td></tr>
<tr><td rowspan="3">Citation dans le corps du texte</td><td colspan="2">Tout contenu généré par un outil d'IAg doit être cité ou paraphrasé dans le texte.
Cette référence prend la forme d'une citation auteur-date (style APA), même si l'élément généré est techniquement dans le domaine public. L'auteur est remplacé par l'entité créatrice de l'IAg.

La référence doit ensuite être incluse dans la bibliographie.</td></tr>
<tr><td>Citation directe</td><td>Après la citation, inscrivez, entre parenthèses, le nom de l’entité créatrice de l’IAg, suivi de l’année de la version utilisée :

Exemple
Lorsque la requête suivante est soumise à ChatGPT : « est-ceque … ? », le texte généré indique que « … ». (OpenAI, 2024).</td></tr>
<tr><td>Paraphrase</td><td>Après la paraphrase, inscrivez, entre parenthèses, le nom de l’entité créatrice de l’IAg, suivi de l’année de la version utilisée :

Exemple
Lorsque la requête suivante est soumise à Perplexity : « est-ce que … ? » la réponse générée indique que [reformulation de la réponse en ses propres mots]
(Perplexity AI, 2024).</td></tr>
</table>

Cas de figure	Règles de citation
Image	Pour chaque image générée par un outil d'IAg, inscrivez la référence sous l'image, en incluant la requête, suivie de la référence complète en bibliographie ou mettez la référence complète, incluant la requête, en note de bas de page. Référez-vous aux règles de présentation de la référence bibliographique d'un texte expliquées précédemment. *Exemple de référence sous la photo et en bibliographie* **Sous l'image** : Image générée à partir de la requête « … », par *Midjourney* (2024). **Dans la bibliographie** : Midjourney. (2024). *Midjourney* (version 6) [grand modèle de langage]. https://www.midjourney.com/home *Exemple de référence en bas de page* Cette image a été générée à partir de la requête « … ». OpenAI. (2024). *DALL-E 3* (version 3) [grand modèle de langage]. https://chat.openai.com/chat

Cabana, M. et Côté J.-A. Balises d'utilisation des outils d'intelligence artificielle générative. Service de soutien à la formation, Université de Sherbrooke. 2024. https://doi.org/10.5281/zenodo.14510664.